

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

Nombre de conseillers en fonction : 29

Nombre de présents : 27 conseillers

Nombre d'absents : 2

Le quorum est atteint.

absent(s) :

Mme Clarisse Bonn a donné procuration à Mme Stéphanie Beinert Oberlé

Mme Annabelle Ravizzi Zillig a donné procuration à Mme Aline Jacquenet

En préambule, Madame le Maire a une pensée particulière pour la souffrance endurée par les Ukrainiens du fait de la guerre et de la salve de mobilisation de la communauté wantzenauvienne.

POINT N°1

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Katia Bossuyt se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2022.

**Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,**

- **émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.**

POINT N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2022

Les délibérations prises lors de la séance du 26 janvier 2022 sont contenues dans le procès-verbal joint à la convocation des conseillers municipaux (annexe 1).

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2022.**

POINT N°3

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Commission culture et évènementiel du 25 janvier 2022.

Madame Marianne Boudaud fait part des points abordés lors de cette commission.

Bibliothèque

Le budget n'a pas été dépensé en totalité étant donné la situation sanitaire qui s'est prolongée sur l'année 2021.

Les grands projets pour l'année 2022 s'articuleront autour de la mise en place d'ateliers et cours d'alsacien, d'expositions temporaires d'artistes locaux ainsi que le Printemps littéraire programmée en mai.

Ecole de musique

Le budget de fonctionnement n'a pas été dépensé dans sa totalité. Cette baisse est due aux trois concerts qui ne se sont pas tenus en réel.

En investissement, le budget a été respecté avec notamment l'achat d'un ordinateur pour la salle des professeurs et d'instruments de musique pour le prêt aux élèves.

Pour 2022, il est prévu de continuer les investissements en termes d'instruments de musique et pour développer l'usage du numérique.

Culture

Dans le cadre de la programmation culturelle, 5 manifestations ont eu lieu dont un projet de médiation culturelle. On relève la participation de 5700 personnes sur les différentes manifestations organisées.

En 2022, sont notamment prévues :

5 mars : concert Emma Peters, 2 avril : concert de printemps de l'école de musique, 8 avril : soirée alsacienne, 3 avril : marché de Pâques, 29 avril : concert de Murray Head, 4 mai : concert caritatif du Rotary, 8 mai : concert de l'harmonie municipale, 13 mai : revue la choucrouterie, 15 mai : concert No Limit Orchestra, 20 mai : concert Native, 22 mai printemps littéraire, 17 juin : concert Yannick Noah, 25 juin : fête de la musique.

- Commission vie associative du 22 février 2022.

Monsieur Alain Herrmann présente le bilan des manifestations 2021. C'est un bilan mitigé en raison de la situation sanitaire.

L'action menée par la commune pour soutenir les associations a été de solliciter systématiquement les associations pour la tenue des buvettes ou l'organisation de la restauration lors des différentes manifestations.

Malgré le contexte, le basket a organisé le ramassage des sapins et du papier, le football a organisé le marché aux puces, les scouts ont tenu la collecte de la banque alimentaire et l'association Photof'ill a maintenu l'exposition photos nature.

En 2022, les contraintes liées aux conditions sanitaires laissent espérer un assouplissement en matière d'organisation d'évènements culturels et sportifs : programmation du Fil d'Eau, olympiades, 13 juillet, fête du vélo, forum des associations, village de Noël et pour les associations reprise des compétitions sportives, concerts, représentations théâtrales,...

Pour aborder les projets 2022, et les attentes des associations, les présidents d'associations ont été reçus par les élus.

Une réflexion est en cours sur le projet Vitaboucle en collaboration avec les services métropolitains.

Monsieur Herrmann relève également le démarrage des travaux de réfection des terrains de tennis et des études de la rénovation du tennis couvert et du dojo.

En 2021, deux paniers de basket mobiles ont été acquis.

Madame le Maire souligne la dynamique régulière des associations pendant la crise sanitaire et leur capacité de mobilisation même si elles n'échappent pas à une diminution des bénévoles.

- CCAS du 18 février 2022.

Madame Pia Kieffer indique lors de cette séance, le CCAS a été amené à approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2021 qui fait état d'un excédent de fonctionnement.

Le débat d'orientation budgétaire s'est également tenu lors de cette séance.

Les principales actions pour 2022 porteront sur :

- *La poursuite de l'analyse des besoins sociaux*
- *Le maintien de la délivrance des bons alimentaires*
- *L'octroi d'aides aux personnes en situation de précarité*
- *Versement de subventions aux associations à but social*
- *Soutien des demandeurs d'emploi suivis par la mission locale*

Plus précisément, les actions en faveur des personnes âgées consisteront aux repas/colis de Noël, tea time, excursion, en la mise en place d'ateliers et d'une navette. Si l'essai de cette dernière est concluant, un appel à volontaires sera fait notamment auprès du conseil des aînés.
Le versement de l'aide à l'handicap sera poursuivi.

Concernant la sortie des personnes âgées, plusieurs formules sont avancées : sortie croisiEurope, sortie dans les Vosges du Nord, sortie en Forêt Noire.

Enfin, Madame Kieffer informe l'assemblée que l'assistante sociale a son bureau en mairie depuis le 1^{er} février 2022.

Madame Françoise Boissière rappelle sa demande de mettre à l'ordre du jour du CCAS la question de la ville amie des aînés.

➤ Commission finances du 22 février 2022.
Pas d'observations.

AFFAIRES FINANCIERES

POINT N°4

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Les membres de la Commission des Finances, dans le cadre de la réunion du 22 février 2022, ont étudié les documents joints à la présente note explicative de synthèse (annexe 2), comprenant :

- le compte administratif de La Wantzenau : présentation générale du budget 2021 : vue d'ensemble,
- le compte administratif de La Wantzenau : présentation générale du budget 2021 par chapitre,
- un tableau synthétique d'exécution du budget 2021.

Au regard de ces documents, la Commission des Finances propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2021, sous la forme de la délibération suivante.

Madame le Maire propose une présentation du compte administratif de l'exercice 2021. Tout d'abord, elle rappelle que le résultat permet de définir sa capacité à financer et sa solvabilité dans le temps, c'est la capacité à se désendetter et à investir.

Résultat de la section de fonctionnement : le résultat est de 1 246 575 €. Ce résultat est lié à une recette exceptionnelle relative aux pénalités de retard. Sans ces pénalités, le résultat serait de 997 416 €.

Les faits marquants qui caractérisent ces résultats sont :

- le rythme des manifestations encore marquées par la crise sanitaire.
- Les engagements contractuels avec paiements au prorata temporis
- La taxe additionnelle
- Le décompte de l'AGES.

Monsieur Sébastien Heckel explique que les recettes sont de 5 762 481 €. Si ce montant est comparé avec le BP 2021 (5 550 000 €), il y a une variation de 212 000 € qui s'explique par la taxe additionnelle, par le décalage d'un an du solde 2020 de l'AGES et par des produits exceptionnels (remboursement assurances, indemnités journalières maladies et pénalités).

Monsieur Roger Bode indique le montant des dépenses qui est de 4 515 905 €. Montant en retrait de 3% par rapport au BP 2021. Les principaux écarts se trouvent au niveau des charges à caractère générale : 155 000 € / rythme des manifestations, la maintenance informatique proratisée et non sur l'année complète, les dépenses liées aux séismes (10 000 €) et au centre de vaccination (10 000 €).

Résultat de la section d'investissement : le résultat est de 574 373 € alimenté par des recettes de l'ordre de 2 178 401 € et des dépenses de 1 604 028 €.

En dépenses, 3 641 313 € étaient inscrits au budget sur lesquels 3 010 443 € ont été engagés. Pour cet engagement, 1 604 028 € ont été dépensés, ce qui induit un reste à dépenser de 1 406 415 €. 630 870 € ont été inscrits en non réalisés.

Madame Aline Jacquenet explique que le non réalisé concerne le skate park, le solde du réaménagement du parking, le marquage des pistes cyclables. Les restes à dépenser couvrent le MOE cœur de village, le solde du groupe scolaire et les courts extérieurs de tennis.

Les dépenses d'investissement recouvrent le réaménagement du parking, le columbarium, la modernisation du système informatique, les DGD du groupe scolaire et le début du cœur de village.

Les recettes réelles sont de 2 178 401 € et présentent un écart de 54 179 par rapport au BP 2021 (2 124 222 €).

Le cumul de la réserve d'investissement à fin 2021 est de + 3 458 906 € en neutralisant la consolidation d'un emprunt relais contracté en 2019 (soit +2.5 M€ en dépenses et -2.5 M€ en recettes).

Monsieur Roger Bode rappelle qu'au 31 décembre 2021, le solde de trésorerie est de 4 705 481 € et celui de la dette de 10 055 652 €.

Monsieur Patrick Depyl signale qu'à aucun moment il n'est fait mention de la FCTVA.

Madame le Maire indique que cela correspond à 970 000 €. Cela a été évoqué dans le cadre de la commission finances. C'est un montant glissant puisque les années futures bénéficieront de la TVA d'aujourd'hui.

Monsieur Martial Schillinger explique qu'il a eu l'occasion d'échanger sur le sujet en commission.

Il explique que le compte administratif a bien été détaillé en commission. Il regrette que le cabinet conseil n'y ait pas participé car la commune va entrer dans des années compliquées. Il estime que c'est la dernière année où La Wantzenau aura un excédent et des sous à injecter en investissement. Concernant la FCTVA, les dernières grosses sommes ont été listées et l'enveloppe des pénalités crée un phénomène artificiel. C'est la dernière année très bonne en compte de résultat et de bonnes surprises.

Monsieur Roger Bode rappelle que le compte administratif est le reflet du compte de gestion tenu par le trésorier.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 qui est conforme au Compte de Gestion que tient simultanément le comptable public.

Ces deux documents font état de l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune pour l'exercice 2021 et reprennent les résultats de 2020.

Ils se présentent comme suit :

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021		Résultat clôture 2021
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 004 649.35		1 454 256.48		3 458 905.83
Fonctionnement	979 883.32	879 883.32	1 246 575.39		1 246 575.39

En tenant compte des résultats antérieurs reportés, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de 1 246 575.39 €,
- un excédent d'investissement de 3 458 905.83 €,
- d'où un solde de clôture de 4 705 481.22 €.

En prenant en compte les restes à réaliser, la section d'investissement n'a pas de besoin en financement.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

et après que Madame le Maire se soit retirée de la salle,

- **approuve à l'unanimité, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2021, aux montants indiqués ci-après :**

	Résultat clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021		Résultat clôture 2021
			excédentaire	déficitaire	
Investissement	2 004 649.35		1 454 256.48		3 458 905.83
Fonctionnement	979 883.32	879 883.32	1 246 575.39		1 246 575.39

POINT N°5

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

Monsieur Roger Bode explique qu'il est proposé d'affecter 100 000 € à la section de fonctionnement comme cela avait été fait l'année dernière en raison de l'augmentation de certaines dépenses (contrat de maintenance sur un an) et d'affecter 1 146 575.39 € à la couverture du besoin de financement en investissement.

Il est proposé la délibération suivante :

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2021, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 246 575.39 €, Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose d'affecter ce résultat cumulé d'exploitation de la façon suivante :

- **100 000 € reportés en section de fonctionnement (R 002)**
- **1 146 575.39 € à la couverture du besoin de financement (compte R 1068).**

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2021 tel qu'indiqué ci-dessus.

POINT N°6

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame la Maire propose et commente le rapport de présentation des orientations budgétaires figurant en annexe de la présente note explicative de synthèse (annexe 3).

La délibération suivante est proposée, elle pourra cependant être modifiée en fonction des débats. La délibération ne donnera pas lieu à vote, elle devra simplement attester de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Madame le Maire explique que comme chaque année à cette époque, les collectivités débattent sur les orientations budgétaires, étape préalable à l'adoption du budget 2022. Plus que jamais cet exercice s'avère tenu, tant l'avenir des finances des collectivités territoriales semble jonché d'incertitudes, avec notamment la succession de crises : sanitaire maintenant politique.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget d'une collectivité : définir les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, informations sur l'évolution financière de la collectivité et les évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Les ambitions qui représentent la toile de fond sur laquelle la politique de dépenses est menée sont :

- *Création d'un lieu de convergence vertueux et respectueux de l'environnement (CŒUR DE VILLAGE avec maison de la musique, maison des associations, restauration, parc...)*
- *Réhabilitation du hall de tennis et création de courts de tennis extérieurs*
- *Création infrastructures multi- sports dont le skate- park*
- *Actions sur notre environnement (forêt, trame bleue trame verte, corridor de biodiversité...)*
- *Espace médical, paramédical localisé ancienne école Hortensias*
- *Réalisation avec retard du Trissermatt et déclenchement du Schwemmloch*
- *Réduction de la fracture numérique*
- *Actions ciblées à destination des aînés*
- *Réaffirmation de la politique jeunesse*
- *Concrétisation de la politique mobilités*

Certes, il existe des éléments contextuels bouleversants :

- dérive coûts énergétiques

Monsieur Erwann De Prat confirme l'augmentation des coûts énergétiques et indique que nos dépenses énergétiques venant de la Russie représentent 17 %.

Monsieur Nicolas Repp demande les sources de ces informations.

Madame le Maire précise que, néanmoins, il y a un point positif avec le groupement de commandes avec l'EMS sur le gaz et l'électricité même si le marché relatif au gaz arrive à échéance en 2022 et que les prix évolueront certainement avec le nouvel appel d'offres. Elle souligne également la tension extrême sur les marchés (matières premières, denrées alimentaires, des matériaux)

Madame Aline Jacquenet explique que le prix du blé dépasse le seuil historique de 322 € la tonne. Cela a aussi un impact sur le pouvoir d'achat. La guerre venant après la crise sanitaire, il peut être auguré un envol des prix énergétiques et des problèmes d'approvisionnement qui a déjà désorganisé le commerce mondial.

Monsieur Martial Schillinger explique que cela fait 12 mois que les matériaux augmentent. Ce n'est pas que là au moment du DOB.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de faire une projection sur le mandat et que les scénarii risquent d'être bouleversés.

Monsieur Schillinger demande s'il y a une différence depuis jeudi dernier.

Madame le Maire indique qu'en effet la guerre a été déclarée jeudi dernier. Elle espère pouvoir finir de mettre en exergue les adaptations et les problématiques car c'est l'objet d'un DOB. Il serait fautif, selon elle, de ne pas dire qu'il n'y aura pas d'impact. Ce sont des éléments contextuels qui amènent au DOB.

Monsieur Bruno Diné intervient pour indiquer que l'Ukraine est le 2^{ème} céréalier du monde et expliquer pourquoi le blé augmente. Certes c'est l'effet de la crise sanitaire mais la France produit également trop de bon blé. Le blé vient d'Ukraine, d'Allemagne, de l'étranger. Les industriels travaillent avec du blé étranger.

Madame le Maire vise également les autres céréales.

Monsieur Patrick Depyl explique que le problème de l'énergie ne va pas être seulement le coût mais aussi l'approvisionnement. Il va falloir se rationner et réduire ses consommations : 1°C de moins à la maison, prendre moins sa voiture. Le pétrole va devenir rare et cher. Il y aura un impact sur le comportement des citoyens. Il y aura des zones de pénuries. C'est l'opportunité de changer les comportements y compris dans les mobilités.

Monsieur Heckel explique que dans cette conjoncture, il y a aussi l'augmentation du coût du travail, du salaire. Le SMIC a augmenté plusieurs fois.

Madame le Maire rappelle que le curseur malheureux est l'inflation.

Monsieur De Prat indique que l'INSEE parle d'une inflation de 3.2 à 3.4 % pour les cinq mois à venir.

Monsieur Roger Bode souligne qu'avec les groupements de commande, la commune bénéficie d'une stabilité du prix du gaz jusqu'en septembre 2022 et une stabilité de l'électricité jusqu'en janvier 2023.

Madame Françoise Boissière demande en quoi ces éléments vont influencer sur les priorités de la commune notamment en termes de mobilités, d'éclairage et si les ambitions vont être révisées ?

Madame le Maire explique que sur les futurs chantiers, il sera opportun, au niveau de l'ouverture des plis, d'être responsable et regarder si le calendrier est adopté. Ce qui est calibré aujourd'hui l'est sans prise en compte du futur impact de la crise ukrainienne qu'on ne maîtrise pas. On peut faire des modifications (par exemple l'avant-projet sommaire peut être modifié pour éviter de déborder en avant-projet définitif). Ce n'est pas un exercice facile mais on s'adaptera à la situation en temps et en heure. S'agissant de la mobilité, nous ne pouvons rien faire sans l'EMS. Elle craint qu'il faille prendre des mesures car aujourd'hui dans l'incapacité de dire où est le seuil de l'effet de la crise, il faut avoir une réflexion sage en la matière. Nous sommes responsables des deniers publics.

Madame le Maire a la volonté d'une grande transparence. Elle prendra en compte la capacité d'autofinancement et la variable d'ajustement à l'ouverture des plis. Il sera fait preuve de la même vigilance qu'au niveau des ressources humaines. Certains tuilages seront supprimés. Il faut juguler les augmentations sans dégrader le service public.

Evolution recettes propres (comparatif compte administratif 2013 à DOB 2022)

Monsieur Roger Bode présente cette évolution. Une augmentation prudente des recettes propres est mise en œuvre avec 4 778 000 €. Au niveau de la taxe additionnelle il est projeté une augmentation passant de 5% à 7 %. Pour la dotation forfaitaire, l'on constate le désengagement de l'Etat avec plus que 2 % de recettes (14% en 2013).

Les recettes des impôts et taxes ont progressé de 17 % sur 9 ans. Elles atteignent 85 % des recettes en 2022. La ligne recettes propres augmente de 100 000 € à 4 428 000 € en 2022.

Madame le Maire explique que cela est la traduction d'un territoire dynamique avec une évolution de la population mais marqué par une prudence sur les projections de recettes.

En effet, explique Monsieur Bode, on n'a pas tenu compte des recettes de l'école de musique, du versement de la CAF, du décompte AGES, ...

Evolution des dépenses de gestion courante

Madame le Maire explique que les charges à caractère général ont évolué de 20 % entre 2020 et 2022. Cela correspond à la reprise : marché informatique, marché de nettoyage (40 000 € de plus d'énergie, 25 000 € pour une année complète d'informatique, 12 000 € pneus de tracteurs).

Au niveau des charges de personnel : évolution de 10% entre 2020 et 2022, liée à un congé de maternité, remplacement de personnel, 40 000 € de GVT, 5000 € d'heures supplémentaires. Entre 2021 et 2022, il y a le remplacement de trois départs à la retraite et la réduction des tuilages.

Dans les « autres charges de gestion courante », on retrouve, entre 2020 et 2021, la mise en place de la politique jeunesse, la mise en place de la DSP +32 000, les indemnités des élus +30 000 €. Entre 2021 et 2022, on retrouve l'effet prorata temporis avec la politique jeunesse, la DSP et les licences informatiques.

Il n'y a aucun brin de folie. C'est un DOB adapté à la situation. Certaines mesures pourront encore être adaptées. Nous pourrions réduire la voilure aux besoins même si nous faisons face à beaucoup de demandes.

Présentation des hypothèses

- section de fonctionnement : évolution de 2% des dépenses de fonctionnement ainsi que de 2.5 % des impôts et taxes. Les dépenses passent de 4 015 000 € au CA 2020 à 4 890 000 € en 2025. Les recettes de 5 206 000 € au CA 2020 à 5 881 000 € en 2025. Les perspectives d'autofinancement sont maintenues entre 900 000 € et 1 000 000 €.
- Section d'investissement : les produits de cession permettent de financer des projets. La trésorerie sera à 2 564 000 € en fin de mandat. En subvention d'investissement, prudence avec la prise en compte de 10 % des investissements travaux.

Monsieur Patrick Depyl explique que ce qui est important c'est de questionner les hypothèses. Lorsque l'on regarde les recettes, dans les années passées nous tablions sur l'augmentation des populations car nous devions créer des logements, nous parlions de modifier la valeur fiscale. Il estime que le DOB est optimiste sur les pénalités SRU : 5 % au lieu de 7 %. Il n'est pas tenu compte de l'Etat qui demandera la construction de logements.

Monsieur Roger Bode précise que la commune est en-dessous du seuil d'application de 7.5%.

Madame le Maire explique que cela avait été évoqué en plénière logement et que nous n'allons pas revenir dessus. Il conviendra de traduire toute notre bonne volonté auprès de l'Etat. Nous nous battons sur la modification du PLU afin de sanctuariser les terres agricoles.

Madame le Maire explique que nous allons déjà essayer de réaliser les logements que l'ancien mandat a laissé en héritage.

S'agissant des hypothèses, le DOB est dans le réel actuel.

Pour les recettes d'investissement, en commission finances, ont été évoqué les leviers d'adaptation par le phasage des opérations pour ne pas se faire piéger par les avancements et par la possibilité d'utiliser le levier bancaire.

En effet, aujourd'hui les taux sont réduits, l'argent n'est pas cher et son coût risque d'augmenter avec un effet plateau sûrement long. On se laisse la possibilité de souscrire un éventuel emprunt relais non pour financer le projet mais gagner en souplesse dans le phasage de sa mise en œuvre rendue nécessaire par les circonstances économiques. Mais Madame le Maire ne souhaite pas, à ce stade, faire appel à un prêt amortissable.

Epargne brute

Madame le Maire explique que la dette doit d'abord être remboursée.

Monsieur Roger Bode commente le graphique. L'épargne brute passe de 1385, en 2019, à 1368 en 2021. Cela est dû à la pénalité Fehr. Puis de 2022 à 2025, la tendance de la courbe est plus faible mais la commune conserve une capacité d'autofinancement entre 900 000 et 1 000 000 euros.

Etat de la dette 2019-2025

La dette passe de 11 282, en 2019, à 7378 en 2025. La capacité de désendettement connaît un pic en 2022-2023 avec pratiquement 10 ans puis diminue.

Il est rappelé qu'il y a 3.9 M€ d'emprunt sur le mandat à rembourser et que l'atterrissage tel que prévu en début de mandat est maintenu.

Taux d'endettement 2019-2025

Monsieur Sébastien Heckel explique que la courbe du taux d'endettement baisse. C'est la chose la plus importante à retenir. Nous nous éloignerons du seuil d'alerte à terme.

Madame le Maire rappelle les 11 millions de dette qu'il conviendra de faire diminuer. Il faut créer les conditions pour l'autofinancement. Il s'agit d'un DOB prudent qui laisse de la latitude. L'ouverture des plis pourra faire revoir le phasage des projets de travaux. Un travail sur les matériaux est aussi à mener pour ne pas avoir de violentes surprises.

Monsieur Martial Schillinger note l'ouverture d'esprit et les dialogues depuis la commission finances et ses alertes.

Sur le DOB, il revient sur les grandes lignes.

- Dégager 1M€ permet de réaliser des projets par un maintien des frais de fonctionnement. Ce 1M€, c'est la possibilité d'investissement du mandat. Il avait alerté sur une dérive des dépenses de fonctionnement +18 % sur années 2020-2022. On se retrouve à +13 aujourd'hui. La projection réaliste est de rajouter 8 à 15 points. On ne pourra pas l'absorber, il y a une vraie réflexion à mener sur quel poste on peut freiner.
- Frais de travaux courants ramenés à 300 000 €. Avant nous étions à 500 000 € ;
- Effet ciseaux sur 2022-2023 : recette de 1.7 M€ pour la vente des écoles. Les projets doivent être avancés. En 2023, vente de 50 ares au Schwemmloch.

Le DOB tel qu'il est construit n'est pas réaliste : il faudra un crédit pour financer les projets ou reprogrammer les opérations comme cela avait été discuté en commission finances.

Monsieur Patrick Depyl précise que sur l'état de la dette il faut aussi regarder en face les actifs : le stade d'athlétisme, le centre technique municipal. Ces investissements ont généré de la dette mais ce sont des actifs. Effectivement, d'autres communes ont moins d'endettement mais La Wantzenau, elle, n'a pas besoin de refaire son école. Les investissements fait précédemment doivent être remboursés mais les actifs sont neufs. Il faut remettre l'église au centre de la commune.

Monsieur Heckel, concernant l'emprunt et les actifs, souhaite faire la relation entre commune et l'entreprise. Dans une entreprise, un actif est réalisé dans un objectif d'augmenter les recettes ou de baisser les dépenses alors que dans une commune cela augmente les dépenses (frais de fonctionnement) et derrière il y a une dette à rembourser.

Monsieur Schillinger explique que c'est un raisonnement juste.

Madame Christine Stroh explique que le corolaire des investissements, certes nécessaires, ce sont aussi les frais de fonctionnement qui augmentent. Les écoles coûtent très cher en terme de fonctionnement (gaz). Il faut s'interroger sur comment baisser les coûts.

Madame le Maire signale que la commune est contente d'avoir des actifs. Dans une entreprise on regarde quelles recettes ils génèrent, dans une collectivité ce n'est pas le cas. Vous avez engagé 25M€ sur le mandat précédent, en autofinancement et 11 M€ de dettes que l'on récupère en héritage ainsi que des frais de fonctionnements conséquents (nettoyage). C'est un sacré handicap. La question résiduelle reste celle de l'opportunité d'un prêt relais. On gèrera au droit de la situation et des opportunités financières.

Le cœur de village est le projet du mandat pour lequel nous avons été élus.

Sur les 300 000 € de travaux courants, nous aurons le débat en commission travaux qui propose un arbitrage.

A titre d'exemple, nous avons eu un dégât des eaux aujourd'hui au fil d'eau.

Nous sommes lucides, nous prenons les moyens d'une gestion financière adaptée aux circonstances et s'il faut se serrer la ceinture, nous le ferons.

Nous récupérons le remboursement de la dette et ce n'est pas un avantage majeur de rembourser 650 000 € chaque année.

Madame le Maire rappelle que l'ancienne municipalité avait déjà souscrit un crédit relais sur la vente de terrains.

Sur le calendrier du Schwemmloch, une plénière est prévu le 7 mars où sera abordé la morphologie urbaine du projet. Des discussions avec la SERS sur la validation du calendrier sont menées. La concession va être prolongée car elle arrive à échéance.

Sur l'appel à projets du pôle médical, des diagnostics immobiliers sont à faire au préalable de l'appel à candidature.

Monsieur Roger Bode explique que si les deux cessions ont lieu en 2023, il n'y aura pas de problème de trésorerie. Il n'y a donc pas d'obligation de vente en 2022.

Monsieur Schillinger souligne que 2022 paraît court pour avoir l'argent sur le compte.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 22 février 2022,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2022-2025,
après avoir entendu l'exposé oral,
après avoir débattu,

- **prend acte des axes principaux 2022 qui sont :**
 - **le démarrage des travaux pour les éléments structurants du programme,**
 - **la prise en compte de la conjoncture telle que l'inflation, la hausse des prix énergétiques et des matières premières,**
 - **la reprise de l'activité culturelle et événementielle,**
 - **le maintien des taux des taxes locales,**
- **et atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire**

POINT N°7

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Il présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

La généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales interviendra au 1^{er} janvier 2024 au plus tard. Pour la commune de La Wantzenau, la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, article 137,
Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
Considérant l'avis favorable du trésorier principal,
Après avoir délibéré,

- **autorise à l'unanimité, le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de La Wantzenau à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°8

FUSION DES CONSISTOIRES DE STRASBOURG, DE SAINTE MARIE AUX MINES ET DE BISCHWILLER DE L'EGLISE PROTESTANTE REFORMEE D'ALSACE ET DE LORRAINE (EPRAL)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte Marie aux Mines et de Bischwiller.

Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

➤ **émet à l'unanimité, un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte Marie aux Mines.**

POINT N°9

ADHESION A L'AGENCE DU CLIMAT, GUICHET DES SOLUTIONS

La délibération de l'Eurométropole du 24 mars 2021 "création de l'agence du climat : une vision et des modalités au service d'une ambition collective" a conduit l'Eurométropole et 18 autres membres fondateurs à se réunir en assemblée générale constitutive le 21 avril 2021 pour en décider la création et en adopter les statuts.

Les 33 communes et plus de cinquante structures, partenaires historiques, institutionnels ou associatifs, ont été invitées à participer à la création de cette agence du climat. Sa gouvernance est articulée autour de 4 collèges :

- 1- les communes et l'Eurométropole de Strasbourg dont les 10 représentants titulaires et suppléants au conseil d'administration ont été désignés par la délibération eurométropolitaine du 24 mars 2021,
- 2- les acteurs institutionnels,
- 3- les acteurs associatifs,
- 4- les acteurs économiques. Les élus de l'Eurométropole membres du conseil d'administration de l'agence sont issus de 11 communes du territoire.

Conçue comme un guichet des solutions en matière de mobilités, d'énergie, de nature et de consommation durable sur le territoire métropolitain, l'agence du climat déploie depuis la fin de l'été 2021 des actions d'accompagnement auprès des ménages, des entreprises et des communes pour sensibiliser et présenter les solutions et les aides notamment dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité (ZFE), mais également en matière de rénovation énergétique des logements, en relation étroite avec les ménages et les communes, ainsi que sur la végétalisation et la déminéralisation des espaces privés ; avant de déployer des actions en matière de consommation responsable et de développement des énergies renouvelables à partir de 2022.

En complément des services déployés à l'échelle de la métropole concernant la rénovation énergétique des bâtiments, de la mobilité décarbonée et des actions de déminéralisation-

végétalisation, des échanges entre les communes et l'agence du climat ont permis de co-construire des panels de services accessibles à chaque commune :

- Dans le cadre de la cotisation de l'Eurométropole de Strasbourg à 15 cts€/hab qui prend en charge d'un premier niveau d'adhésion pour chacune des 33 communes : participation et vote délibératif à l'assemblée générale de l'agence du climat ; information, conseil technique et présentiel ponctuel à la demande de la commune ; invitations à toutes les manifestations organisées par l'agence du climat ;
- Dans le cadre d'une cotisation additionnelle de la commune à 30 cts€/hab, qui permet en complément un accompagnement et une sensibilisation des élus et services communaux dans le cadre de la déclinaison communale du plan climat ; la production d'indicateurs communaux en matière d'énergie et de climat ; l'organisation de permanences de l'agence à la demande des communes ; l'animation et la participation à des manifestations organisées par les communes ;
- Dans le cadre de conventions spécifiques, la mise à disposition d'un économe de flux pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération ci-dessous.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-21, L 2121-33, L 2541-1 et L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil d'État, dans un avis du 11 mars 1958, a reconnu aux communes le droit d'adhérer à des associations au même titre que les personnes physiques, sous réserve que l'objet poursuivi par ces associations réponde à un intérêt communal,

Considérant que l'agence du climat, le guichet des solutions répond à un intérêt communal, Considérant que la commune de La Wantzenau peut, de ce fait, adhérer à l'agence du climat, le guichet des solutions,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Après avoir délibéré,

- **approuve à l'unanimité, l'adhésion de la commune de La Wantzenau à l'agence du climat, le guichet des solutions,**
- **désigne à l'unanimité, Madame Michèle Kannengieser, Maire, comme titulaire et Madame Christine Stroh, Conseillère Municipale, comme suppléante pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'agence du climat, le guichet des solutions,**
- **et décide à l'unanimité, de bénéficier de la cotisation annuelle versée par l'Eurométropole pour soutenir le déploiement des activités de l'agence à l'échelle du territoire métropolitain.**

INTERCOMMUNALITE

POINT N°10

CANDIDATURE AU LABEL VILLE EUROPEENNE

Le Label Ville européenne est une initiative transpartisane et citoyenne créée en 2020, co-portée par les Jeunes européens, le Mouvement européen France et l'Union des Fédéralistes Européens France.

L'objectif est la sensibilisation aux questions européennes et la promotion de la démocratie et de la citoyenneté européenne par des actions concrètes.

Il s'agit d'un engagement incitatif et participatif mais non contraignant des communes par la signature d'une Charte d'engagement.

Cet engagement de la commune vise à mettre en place des actions recensées dans la charte d'engagement sur le territoire communal et à adhérer à un réseau de villes et territoires signataires de cette charte d'engagement.

Pour obtenir le Label Ville européenne, la commune doit respecter les critères suivants :

- ✓ placer dans la mairie le drapeau européen à côté du drapeau français,
- ✓ identifier par un pictogramme formé du drapeau européen les projets financés par l'Union Européenne sur le territoire communal,
- ✓ organiser au moins 1 fois par an un évènement d'envergure européenne (conférence, jumelage, exposition, ...).

En outre, la commune doit s'engager à :

- ✓ rencontrer 1 fois/an les associations porteuses du Label afin d'effectuer un bilan et d'envisager les actions futures à mettre en place,
- ✓ à préserver une relation privilégiée avec les associations porteuses du Label par le biais de rencontres ou de débats, de participation à des évènements prévus dans la charte d'engagement,
- ✓ à communiquer sur les actions réalisées (réseaux sociaux, bulletins municipaux, site internet, ...).

La première étape, pour candidater, est d'adopter la délibération ci-dessous.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, de candidater en vue d'obtenir le Label Ville européenne et d'adhérer au réseau de villes et territoires,**
- **et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la charte Label Ville européenne et tous documents s'y rapportant.**

POINT N°11

SOUTIEN A L'APPEL DE STRASBOURG DANS LE CADRE DE LA CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

La Conférence sur l'avenir de l'Europe a été officiellement lancée à Strasbourg, lieu d'expression de la démocratie européenne et du débat public en Europe, le 9 mai 2021 et doit s'achever au printemps 2022.

Initiée par les institutions de l'Union européenne, cette grande consultation publique a pour objectif de donner la parole aux citoyens et citoyennes en leur permettant de s'exprimer sur ce qu'ils attendent de l'Union européenne en matière d'approfondissement de la démocratie, de transition énergétique et numérique, de santé, etc. Plus de 80 évènements ont été organisés à Strasbourg afin de recueillir l'avis des citoyens et citoyennes.

Dans ce cadre et alors que la Présidence française du Conseil de l'Union européenne vient de débiter le 1er janvier 2022, les citoyens et citoyennes de Strasbourg et de l'Eurométropole lancent un appel aux institutions de l'Union européenne en faveur de la poursuite et du parachèvement du projet européen, autour des valeurs qu'incarne Strasbourg.

Cet appel est issu d'un travail mené au sein de l'Agora Strasbourg Capitale européenne, qui fédère depuis 2020 les acteurs et actrices du territoire autour des enjeux liés au statut européen de Strasbourg.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir « l'Appel de Strasbourg » joint à la présente note explicative de synthèse (annexe 4).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

- **soutient à l'unanimité, l'Appel de Strasbourg, annexé à la présente délibération, dans le cadre de la conférence sur l'Avenir de l'Europe.**

POINT N°12

MOTION RELATIVE AU CADENCEMENT FERROVIAIRE SUR LA LIGNE STRASBOURG-LAUTERBOURG

La nécessité de concilier la cohésion et le développement de nos territoires avec les enjeux énergétiques et climatiques fait aujourd'hui consensus. Pour ce faire, les modalités d'organisation des mobilités représentent un levier essentiel.

La région Grand Est, en tant qu'autorité organisatrice des transports non urbains, joue un rôle central dans la stratégie d'encouragement au report modal vers les transports en commun et en particulier ferroviaires.

Le cœur de cette stratégie à l'échelle du bassin de vie autour de Strasbourg repose sur la mise en place du Réseau Express Métropolitain (REM), dans le cadre du schéma directeur des mobilités entre la région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg.

En effet, ce Réseau Express Métropolitain doit permettre une desserte qualitative de l'ensemble des territoires fortement liés à l'Eurométropole de Strasbourg. Il est au cœur de la stratégie d'encouragement au report modal vers les transports ferroviaires et représente le pendant indissociable de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions.

Cette politique volontariste en termes de développement ferroviaire avec comme première étape un choc d'offre dès 2022 visant à améliorer les liaisons en heures creuses, puis à partir de 2023 avec la mise en service de la 4^{ème} voie d'accès à la gare de Strasbourg, devait permettre un développement significatif du trafic pour atteindre à terme 91 trains par jour sur la ligne Strasbourg-Lauterbourg au lieu de 30 aujourd'hui.

Or, quelle ne fut pas la surprise des élus des communes desservies par cette ligne et a fortiori les élus de la commune de La Wantzenau lorsqu'ils apprirent, dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, que la ligne rhénane ne bénéficierait pas du choc de l'offre prévu par le projet du REM et ce, sans aucune concertation ni même information préalable.

Cette ligne de 57 kilomètres dessert 11 communes de Strasbourg jusqu'à la jonction avec notre voisin allemand et ses bassins d'emplois.

Cet abandon brutal est une très mauvaise nouvelle pour La Wantzenau et pour le territoire de la bande rhénane et son développement. Cette nouvelle ne peut que susciter l'incompréhension de ses habitants et élus qui se sont fortement mobilisés dans ce projet. Les arguments liés au mauvais état de la ligne et des travaux préalables requis qui démarreraient à l'horizon 2023-2024 pour durer 3 à 4 ans, sont difficilement audibles alors que la Communauté de Communes du Pays Rhénan a, quant à elle, d'ores et déjà engagé des travaux lourds sur 7 gares, notamment pour créer des places de stationnement supplémentaires.

L'Eurométropole de Strasbourg, par une délibération du 18 décembre 2020 relative au plan de relance, a affirmé son engagement à réaliser, entre autres, le projet de Pôle d'Echange Multimodal à la gare de La Wantzenau en reconnaissant que « la sécurisation de l'accès au quai sera essentielle considérant notamment l'augmentation des voyageurs attendus à l'horizon du REM ».

Cet abandon est inacceptable, surtout au moment où se met en place la Zone à Faibles Emissions sur le territoire de l'Eurométropole. Les automobilistes de nos communes vont progressivement se voir interdire l'accès au territoire métropolitain sans qu'une solution alternative acceptable ne leur soit proposée.

En outre, cette décision révèle un aveuglement face aux réalités de la dynamique économique de la bande rhénane et du potentiel d'emplois que représentent les réhabilitations de nombreuses friches industrielles. Elle montre également l'absence de prise en compte de l'enjeu transfrontalier de cette ligne dont les rails rejoignent notre partenaire allemand et de son importance pour le fret de nombreuses entreprises installées à proximité.

Enfin, cet abandon enlève, en tout cas pour ce territoire de la bande rhénane, toute cohérence à votre politique de mobilités qui, en ne conservant que son aspect punitif, en devient incompréhensible voire inacceptable pour nos concitoyens qui, privés d'une solution de

déplacement favorable à l'environnement, n'y verront qu'une nouvelle fracture entre la métropole et certains territoires périphériques.

En application de l'article L.2121-29 du CGCT qui stipule que « le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local. », il est proposé au conseil municipal d'adopter la motion suivante.

Monsieur Patrick Depyl est stupéfait que les paroles ne soient pas tenues par l'EMS alors qu'elle avait annoncé que 11 gares seront connectées au REM. Il ne peut qu'abonder à cette motion mais à des remarques sur la forme et le fond, savoir à qui s'adresser : à moitié EMS, à moitié Région Grand Est et être plus ambitieux dans les demandes.

A la Région, il faudrait demander communication du rapport sur l'entretien des voies étant donné que la Région indique que le REM n'est pas possible compte tenu des travaux importants. Les voies présentent des défauts qui mettent en cause la sécurité des voyageurs et le transport de matières dangereuses. Globalement, il faut demander à la Région des raisons plus précises.

A l'EMS, il faut leur demander de faire preuve de plus d'imagination, en lien avec la CTS par exemple, avec un cadencement plus favorable : augmentation cadencement de la ligne 72, création d'une navette Escale et centre de la commune, prolongation de la ligne 30, création de la ligne Hoenheim-La Wantzenau.

Monsieur Depyl estime qu'il faut être plus précis, plus ambitieux et que La Wantzenau ne peut pas attendre. Si le faire par le train ne s'avère pas possible alors le faire par les transports collectifs. La Wantzenau est la seule commune de l'Eurométropole pénalisée par ce renoncement.

Il faudrait scinder davantage la Région et l'EMS.

Madame le Maire remercie Monsieur Depyl pour son soutien. La motion est le reflet d'une solidarité des communes de la ligne concernée.

Elle rappelle son intervention à l'EMS où elle avait demandé quelles mesures transitoires étaient prévues. La commune a déjà écrit à la Région Grand Est, à l'EMS et à la CTS.

Il y a un réel manque de lucidité d'autant plus qu'une communauté de communes a financé des travaux de création de parking et d'éclairage le long de cette ligne et que la Région a lancé un programme de transformation et notamment d'acquisition de trains.

La Wantzenau devait passer de 30 à 90 flux journaliers.

La compétence CTS s'arrête aux frontières de l'EMS. Une rencontre avec la Région est organisée le 8 mars prochain, Madame le Maire serait dans l'idée d'introduire des trains plus longs par exemple en faisant attention aux poids des essieux et sera à l'écoute de ce que la Région a à proposer.

Monsieur Bruno Dinel est d'accord sur le poids des wagons. Il indique que la liaison Strasbourg-Molsheim propose 56 trains par jour et rappelle que La Wantzenau est un arrêt important.

Madame le Maire propose soit d'attendre pour densifier la motion soit de faire front aujourd'hui avec les autres communes.

Monsieur Depyl propose de supprimer l'EMS de la motion et de proposer une motion directement à l'EMS lors du prochain conseil : plus pointue, plus précise. Cela laisse la possibilité d'avoir une solidarité envers les autres communes.

Madame Katia Bossuyt rappelle que la motion fait référence à l'EMS et à la Région car elles sont toutes les deux parties prenantes dans le projet REM et son financement. Dissocier les deux ne lui semble pas approprié. La plupart des arguments ont déjà été dit en conseil métropolitain. Il est important de s'inscrire dans les motions déjà apportées par les communes et cela permet de mieux aborder la réunion avec la Région.

Madame le Maire reviendra vers les élus après la réunion du 8 mars.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant la région Grand Est en tant qu'autorité organisatrice des transports non urbains,
Considérant l'Eurométropole de Strasbourg intéressée par la performance de la ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg et au titre des impacts du projet de Zone à Faibles Emissions sur son territoire et sur le territoire voisin,**

**Vu la mise en oeuvre du Réseau Express Métropolitain (REM),
après avoir délibéré,**

➤ **demande à l'unanimité, la mise en place de mesures transitoires sur la ligne Strasbourg-Lauterbourg qui consistent à :**

- **augmenter la fréquence des trains de manière soutenable,**
- **augmenter la capacité des trains aux heures de pointe,**
- **et demande à l'unanimité, la mise en place d'un comité de suivi dans lequel siègeront l'ensemble des maires des communes desservies.**

INFORMATION

POINT N°13

COMMUNICATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- *Monsieur Roger Bode présente succinctement le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation de l'Eurométropole de Strasbourg.*
- *La navette est mise en place. Si le test s'avère positif, la commune fera appel aux bénévoles.*
- *Aides aux Ukrainiens : à La Wantzenau, il y a déjà une communauté d'Ukrainiens et des réfugiés sont déjà accueillis dans la commune. 25 à 30 personnes vont venir. La commune a reçu les recommandations de la Préfecture, en lien également avec la gendarmerie. Il y aura des besoins en matière de vêtements et d'alimentation.*
- *Les dates des prochaines commissions sont annoncées.*
- *Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 avril 2022.*

Clôture de la séance à 23 h 30.